

Rapport d'évaluation

**Plan d'action
MICANOE**



Mars 2026

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise MICANOE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

MICANOE			
Date d'adhésion au programme	20/11/2023	Date d'engagement dans le programme	18/12/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	4 ans (2023-2027)		

Date de transmission du rapport de suivi	18/12/2025
Plan d'action évalué	1er plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	12/2023-12/2025
Date de publication du rapport d'évaluation	03/2026

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre.

L'analyse technique du plan d'action : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, suffisant, exemplaire).

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	4
I.3 Cadre mis en place et description des actions	5
II. Evaluation	6
II.1 Synthèse de l'évaluation	6
II.1.1 Adéquation des informations fournies	6
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	6
II.1.3 Conclusion évaluative.....	6
III. Recommandations	7
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	7
III.1.1 Précision du plan d'action.....	7
III.1.2 Complément au plan d'action	7
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	7

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	20 Route Degrad Saramaca 97310 Kourou
Secteurs d'activité	Guide en canoë-kayak Guide accompagnateur en kayak, j'emmène les touristes découvrir la forêt amazonienne à la journée ou sur plusieurs jours, objectifs : découvrir l'environnement, la faune, la flore et l'histoire des lieux visités.
Chiffre d'affaires	NC
Nombre d'employés	0
Site web de l'entreprise	https://www.micanoe.com/

I.1 Engagements préexistants

Ramassage de déchets sur les cours d'eaux et les berges.

Communication avec l'OFB pour les recensements d'espèces.

Sensibilisation des clients au dérangement des espèces, aux introductions d'espèces invasives et à la gestion des déchets.

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés

Le risque : voir les environnements se dégrader du fait des activités industrielles forestières et minières, mais aussi de l'orpaillage illégal, des dégradations faites par les particuliers et entreprises et du dérèglement climatique. L'entreprise est intégralement dépendante de la biodiversité étant basée sur le tourisme d'observation.

Les contributions à l'environnement sont un plus apporté du fait de mes valeurs personnelles et de ma volonté de contribuer à mon échelle à la valorisation de la biodiversité et de la protection de l'environnement.

D'un point de vue juridique, je m'efforce de respecter en tout point les réglementations existantes et sensibilise mes clients à celles-ci (obtenir des autorisations sur les lieux de travail où c'est nécessaire, réglementation pêche, chasse, interdictions de manipulations, ...).

L'enjeu principal étant de sensibiliser un maximum de clients, que ce soit sur la gestion des déchets, l'approche des animaux sauvages, les réglementations existantes, les espèces invasives ou la protection de l'environnement de manière générale.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	L'entreprise à vocation au partage de la connaissance, mais permet aussi de sensibiliser les gens à la protection de l'environnement et à la gestion des déchets. Par ailleurs une aide est apportée à l'OFB notamment pour le recensement des loutres géantes. L'idée étant de pouvoir chiffrer des actions menées (nombre de personnes sensibilisées, quantités de déchets ramassés, triés et recyclés, quantité de données transmises à l'OFB). Le tout afin de permettre d'avoir des données et de pouvoir mobiliser les pouvoirs publics en fonction des résultats sur une sensibilisation à plus grande échelle.
-----------------------------------	---

Durée prévue pour la mise en œuvre	4 ans (2023-2027)
---	-------------------

Nombre d'actions cœur de métier	1	Nombre d'actions complémentaires	2
--	---	---	---

Action cœur de métier	• 1. Sensibilisation à la gestion de déchets, à l'approche de la faune sauvage et aux transfert d'espèces envahissantes
------------------------------	---

Observations

L'entreprise a défini une action cœur de métier directement liée à son activité de découverte de l'environnement amazonien en Guyane, par des sorties en canoë. L'objectif est de profiter de cette activité pour sensibiliser les participants au respect de la faune et de la flore locales. Cette action est totalement alignée avec le principal enjeu de l'entreprise en matière de préservation de la biodiversité.

Actions complémentaires	• 1. Amélioration des connaissances de la faune locale par le recensement annuel des loutres géantes sur le lac de petit saut • 2. Ramassage et tri de déchets
--------------------------------	--

Observations

L'entreprise a défini deux actions complémentaires : profiter des sorties en canoë pour contribuer au comptage des grandes loutres pour l'OFB, et ramasser des déchets. Ces deux actions contribuent à la fois à la surveillance de l'état de l'environnement et réduit les impacts sur la biodiversité.

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Les informations fournies par l'entreprise sont globalement pertinentes et cohérentes avec son activité de guide canoë et les enjeux de biodiversité associés. Les actions sont décrites de manière claire et justifiée, avec des indicateurs adaptés aux actions, mais la précision sur les objectifs chiffrés est inégale : seule l'action de sensibilisation comporte une trajectoire mesurable, tandis que les autres manquent de cibles quantifiées.

Le dispositif de suivi est structuré par des bilans périodiques, mais certaines informations sont incomplètes : la fréquence du suivi n'est pas toujours précisée, la stratégie d'amélioration continue n'est pas formalisée et le partage des données avec d'éventuels partenaires n'est pas indiquée. De même, la contribution des parties prenantes externes et l'intégration de cadres ou programmes nationaux ou régionaux pertinents ne sont pas documentées.

Dans l'ensemble, les informations permettent de comprendre les actions et leur logique, mais elles manquent de certains détails opérationnels nécessaires pour apprécier pleinement la mise en œuvre et le suivi du plan d'action.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	À renforcer	Suffisant	Suffisant	À renforcer

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
À renforcer	À renforcer	Suffisant	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

Le plan d'action de l'entreprise est cohérent avec son activité et ses enjeux de biodiversité locaux. Les informations fournies sont claires et pertinentes, et les indicateurs identifiés permettent de suivre les actions engagées. Cependant, la démarche reste partiellement documentée : les objectifs chiffrés ne sont pas systématiquement définis, la fréquence et le suivi des résultats manquent de précision, et la contribution des parties prenantes externes n'est pas explicitée.

En conclusion, le plan est crédible et adapté à la taille et aux moyens de l'entreprise, mais sa qualité informative et sa capacité à démontrer un impact réel et structuré sur la biodiversité pourraient être renforcées par une formalisation plus détaillée des objectifs, des méthodes de suivi et des partenariats.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

Pour consolider son plan d'action, l'entreprise pourrait apporter les précisions suivantes :

- Préciser la fréquence de complétion des fichiers
- Préciser de quelle façon et avec qui les informations seront partagées
- Préciser des objectifs chiffrés pour les actions complémentaires
- Définir les modalités d'amélioration continue
- Préciser comment les parties prenantes externes ont été associées à la définition du plan d'action
- Préciser l'éventuel budget lié à des actions de communication pour attirer plus de participants à ses sorties
- Préciser si la personne fait des sorties en canoë spécifiquement pour les 2 actions complémentaires ou si ce sont les sorties guidées qui permettent de mettre en œuvre les actions complémentaires
- Préciser quels équipements sont déjà existants ou devront être achetés pour mettre en œuvre ces actions
- Préciser si les actions s'inscrivent dans un cadre régional de protection de la biodiversité en Guyane

III.1.2 Complément au plan d'action

Pour aller plus, l'entreprise pourrait identifier de nouvelles actions permettant de traiter des enjeux peu pris en compte dans ce premier plan d'action :

- Communication et influence sur la préservation des écosystèmes à partir d'actions autres que les sorties en canoë : réseaux sociaux, participation à des manifestations
- Prise en compte de l'impact personnel du guide (objectif d'exemplarité), avec des actions liées à ses déplacements, sa consommation d'eau, d'énergie ou son alimentation

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

L'entreprise est encouragée à renforcer les éléments suivants concernant la mise en œuvre de son plan d'action :

- Pour la suite du plan d'action, engager d'autres parties prenantes telles que des associations et les collectivités locales
- Prévoir un budget de communication sur les réseaux sociaux ou par des flyers, par exemple dans les offices du tourisme
- Prévoir un budget pour déplacer les déchets encombrants
- Définir des objectifs et communiquer le suivi pour le ramassage des déchets (volumes ramassés, zones couvertes) et le recensement des loutres (fréquence des observations, zones couvertes)

Rapport d'évaluation

**Droit de réponse
Micanoë**



2024

Droit de réponse suite au rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise Micanoë dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

A Kourou, le 12/03/2026,

Droit de réponse adressé à l'OFB par Michael Peytard, gérant :

Précision du plan d'action :

- Les fichiers sont complétés si nécessaires après chaque sortie. (Pas de planning fixe, je travaille à la demande des clients.
- Les informations sont partagées publiquement, notamment lors de réunions publiques d'information sur le programme EEN avec l'antenne locale de l'OFB.
- Il n'est pas possible de fixer des objectifs chiffrés et d'amélioration pour les actions complémentaires :
Pour le recensement des loutres : l'action est dépendante des sorties qui se font sur le lac de petit saut, mais surtout de la chance de les croiser ou non. Je travaille à la demande et sur plusieurs secteurs, donc je ne suis pas systématiquement à petit saut, et ce n'est pas parce que je vais à petit saut que je croise forcément leur chemin. Impossible donc de quantifier d'avance le nombre de données et de prévoir ou non une augmentation de ces chiffres.
Pour le ramassage des déchets, il manque sur le PDF envoyé (lors de la transformation du fichier xlsx en PDF) une action de ramassage de déchets avec le concours de l'association Guyane plages propres et la participation de 25 personnes au ramassage d'environ 20m3 de déchets à petit saut.
Par ailleurs, le reste du temps je ramasse les déchets quand j'en croise, ce n'est (heureusement) pas systématique et je ne souhaite pas voir une augmentation de ce chiffre puisque ça signifierait que les gens jettent d'avantage dans la nature, j'espère au contraire voir une diminution sur le long terme, ce qui voudra dire que les gens prennent conscience de leur environnement.
- En dehors de l'action de ramassage qui a permis de ramasser un gros volume de déchets d'un coup, ce sont les sorties guidées qui permettent de mettre en œuvre les actions complémentaires.
- Les équipements nécessaires au recensement des loutres sont un appareil photo et un GPS, pour le ramassage des déchets, il suffit d'avoir des mains.
- Les actions s'inscrivent dans le cadre du SAR (qui vaut aussi SRCE) de Guyane : « Préserver et valoriser l'environnement et la biodiversité remarquables du territoire, tant à des fins de recherche scientifique que de dynamisation d'une filière touristique essentiellement axée autour de la découverte d'espaces naturels préservés »

Complément du plan d'action :

- la communication via les réseaux sociaux se fait, je vous invite à consulter ma page Facebook. Pour les actions autres que via les sorties en canoë, le temps est contraint et ne me permet pas d'organiser régulièrement des sessions de ramassage.
- En revanche un projet de micro-ferme permettant d'alimenter ma société de kayak et à terme d'autres acteurs du tourisme en circuit court, local et bio devrait voir le jour d'ici 2 ans et fera l'objet d'un objectif complémentaire à l'issue et renouvellement de mon engagement auprès de l'OFB.
- la prise en compte de mon impact personnel serait trop chronophage, surtout avec la création du projet de micro-ferme.

Recommandations relatives à la mise en œuvre :

- engager d'autres parties prenantes :
les sorties scolaires sont faites en partenariat avec la SEPANGUY via l'ABC de Montsinéry-Tonnegrande.
L'entreprise est également marquée valeur PNR et j'ai obtenu le badge ambassadeur sports et biodiversité.
J'ai organisé une réunion d'informations à l'ensemble des guides du territoire avec 3 objectifs : présenter les syndicats SNGPCKDA et SIANEE (dont je suis le représentant régional), revoir les législations propres aux activités sportives avec la DCJS de Guyane et présentation du programme EEN avec l'équipe locale en charge à l'OFB. Je participe également dès que l'occasion se présente et à la demande de l'OFB à la promotion du programme EEN.
- Communication : comme toute entreprise de tourisme, je communique sur les réseaux sociaux, je travaille avec les offices du tourisme et le comité du tourisme de Guyane, j'ai d'ailleurs été ces 2 dernières années membre du comité de direction de l'office du tourisme des savanes.
- Déplacement des déchets encombrants : cela se fait sans budget dès lors que j'ai l'opportunité d'emprunter une pirogue ou de la faire avec un ami équipé.
- Comme dit plus haut impossible de prévoir combien de déchets je vais ramasser et combien de loutres je vais rencontrer au gré de mes sorties, les suivis vous ont en revanche été communiqués sauf erreur de ma part, je les met également en pièce jointe de ce document.